
**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE
CANOË-KAYAK DE VITESSE**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2015

PROJET

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2015

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Évolution de l'actif net du fonds – Fonds de réserve – Placements Sports - <i>Annexe 1</i>	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse** tire ses produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse** et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 mars 2015, de l'actif à court terme au 31 mars 2015 et de l'actif net au 1^{er} avril 2014 et au 31 mars 2015.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse** au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

POUPART LUSSIER LABELLE, CPA INC.

Par : Yves Poupart, CPA auditeur, CA

Laval, Québec
Le 13 juin 2015

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

4.

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015 \$	2014 \$ (Redressé - note 2)
PRODUITS		
Subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec	171 706	183 858
Autres subventions	5 000	8 098
Cotisation des membres	33 050	28 845
Produits liés aux participants aux camps de Floride	59 836	51 285
Inscriptions aux championnats provinciaux	36 045	32 780
Dons - Fonds de réserve - Placements Sports - <i>Annexe 1</i>	136 035	28 898
Subvention à l'implantation du programme Placements Sports	-	10 000
Revenus des apports reportés	1 750	26 644
Autres revenus	24 928	29 985
	468 350	400 393
CHARGES		
Frais pour l'excellence :		
Salaires et charges sociales	63 568	68 368
Frais pour les jeux du Canada	-	26 985
Frais pour les officiels	140	3 968
Frais des camps de Floride	97 566	93 153
Frais d'entraîneurs	64 171	55 000
Frais de matériel roulant et acquisition d'un camion en 2014	11 042	36 275
Autres frais	5 979	14 605
	242 466	298 354
Frais pour le développement	315	3 830
Frais pour les programmes de compétitions	58 358	55 926
Frais d'implantation pour le Programme Placements Sports	-	9 956
Frais du Fonds de réserve - Placements Sports - <i>Annexe 1</i>	119 841	4 108
Frais de traduction	-	1 134
Ajustement d'une provision de 2013	-	11 165
Frais d'administration	36 209	33 317
	457 189	417 790
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	11 161	(17 397)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

5.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015			2014	
	Fonds d'affectation d'origine externe - Fonds de réserve - Placements Sports \$	Fonds d'affectation d'origine interne \$ <i>[note 8]</i>	Non affectés \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE - DÉJÀ ÉTABLI	11 160	118 435	17 457	147 052	186 989
Redressement de l'exercice antérieur <i>[note 2]</i>	22 540	-	-	22 540	-
SOLDE REDRESSÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	33 700	118 435	17 457	169 592	186 989
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	-	-	11 161	11 161	(17 397)
Virement net interfonds - <i>Annexe 1</i>	16 194	-	(16 194)	-	-
Affectation d'origine interne <i>[note 8]</i>	-	17 246	(17 246)	-	-
Utilisation dans l'exercice <i>[note 8]</i>	-	(4 000)	4 000	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	49 894	131 681	(822)	180 753	169 592

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

6.

BILAN AU 31 MARS 2015

	2015 \$	2014 \$ (Redressé - note 2)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	75 770	29 563
Comptes clients et autres créances [note 4]	46 639	23 076
Placements échéant à moins d'un an [note 5]	85 934	37 727
Charges imputables au prochain exercice	4 150	5 450
	212 493	95 816
PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR [note 5]	23 253	78 672
	235 746	174 488
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Charges à payer	52 377	1 182
APPORTS REPORTÉS [note 7]	2 616	3 714
	54 993	4 896
ACTIFS NETS		
FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE - FONDS DE RÉSERVE - PLACEMENTS SPORTS	49 894	33 700
FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE [note 8]	131 681	118 435
NON AFFECTÉS	(822)	17 457
	180 753	169 592
	235 746	174 488

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

7.

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015 \$	2014 \$ (Redressé – note 2)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	11 161	(17 397)
Élément sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Apports reportés	(1 750)	-
	9 411	(17 397)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes clients et autres créances	(23 563)	9 149
Charges imputables au prochain exercice	1 300	(1 837)
Charges à payer	51 195	(18 325)
	28 932	(11 013)
	38 343	(28 410)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de certificats de dépôt	(1 282)	(97 876)
Remboursement des membres concernant les prêts de bateaux	8 494	12 281
Prêt pour des bateaux à des membres	-	(3 570)
	7 212	(89 165)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Apports reportés	652	(26 644)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	46 207	(144 219)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	29 563	173 782
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	75 770	29 563

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

Encaisse	75 770	29 563
----------	--------	--------

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de la *Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec*, promeut le canoë-kayak de vitesse dans la province de Québec et regroupe les membres des clubs de canoë-kayak de vitesse. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi sur les impôts* et elle est conséquemment exemptée des impôts.

2. REDRESSEMENT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

L'Association a redressé ses états financiers au 31 mars 2014 pour corriger l'imputation des montants reçus pour le programme Placements Sports de Sports Québec au niveau des dons admissibles qui ont augmenté de 6 830\$ et les revenus d'appariement de 15 710\$. Le solde du fonds de réserve a donc augmenté de 22 540\$. Le solde à recevoir du fonds du programme Placements Sports a été augmenté de 14 951\$ et les créiteurs diminués de 7 589\$ et la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal ont augmenté de 2 505\$. L'excédent des charges sur les produits a diminué de 22 540\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 pour s'établir à 17 397\$.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Fonds

L'Association possède trois fonds distincts, soit un fonds d'affectation d'origine externe, dont les objectifs et la provenance sont d'origine externe, un fonds d'affectation d'origine interne dont les objectifs et la provenance sont établis par le conseil d'administration et des fonds non affectés.

Le Fonds de réserve d'origine externe provient du programme de Placements Sports de Sports Québec et il a été créé pour fournir différents programmes d'activités aux membres de l'Association. Sports Québec reçoit des dons pour l'Association et lui remet une contribution additionnelle de 230% en contrepartie, l'Association remet 10% des sommes reçues à la Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans se terminant le 31 mars 2023.

Le fonds d'affectation d'origine interne sert à réserver des sommes pour différents projets selon des décisions du conseil d'administration.

Les fonds non affectés servent aux opérations courantes de l'Association.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Comptabilisation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'autofinancement reliés aux activités et aux inscriptions sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont réalisés.

Les produits des cotisations des membres et affiliations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les subventions et les dons sont comptabilisés aux exercices pour lesquels ils sont versés.

Les produits provenant des placements sont comptabilisés en fonction des droits rattachés aux titres détenus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Apports reportés

Les apports reçus durant l'exercice pour des charges à encourir lors d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les apports reportés concernant les acquisitions d'immobilisations seront constatés à titre de produit au moment de l'acquisition des immobilisations.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, d'une partie des placements et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des charges à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Instruments financiers [suite]

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association évalue la recouvrabilité des actifs à long terme. Si des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable, une dépense pour la dépréciation équivalente à la différence entre ladite valeur comptable et la juste valeur des actifs est reconnue. La juste valeur est généralement mesurée en utilisant une technique d'évaluation, comme la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

4. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2015 \$	2014 \$ (Redressé – note 2)
Comptes clients	5 827	5 856
À recevoir du Fonds - programme Placements Sports	40 812	17 220
	46 639	23 076

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

11.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

5. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

	2015 \$	2014 \$
Certificat de dépôt au taux de 0,65%, échéant en mars 2016.	29 997	29 804
Certificat de dépôt au taux de 1,60%, échéant en mars 2016.	69 161	68 072
Prêts à des membres, pour l'acquisition de bateaux, sans intérêts, échéant jusqu'en 2018.	10 029	18 523
	109 187	116 399
Moins : Portion échéant à moins d'un an	85 934	37 727
	23 253	78 672

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Le coût cumulé des immobilisations corporelles détenues par l'Association est le suivant :

	2015 \$	2014 \$
Équipement de compétition	262 390	262 390
Autres équipements de bateaux, liés au programme Placements Sports, prêts sans intérêt à divers clubs	114 486	-
Équipement informatique	51 885	51 885
Matériel roulant	54 443	54 443
Mobilier et équipement de bureau	5 941	5 941
	489 145	374 659

Au cours de l'exercice, l'Association a acquis des bateaux au montant de 114 486\$ liés au programme Placements Sports.

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des produits non dépensés reçus et destinés à couvrir les charges de fonctionnement et des projets des exercices subséquents. Les apports reportés sont les suivants :

	2015 \$	2014 \$
Jeux du Canada de l'été 2017	8	1 758
Développement des athlètes d'excellence	652	-
Officiels	1 956	1 956
	2 616	3 714

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

12.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

8. FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a voté des résolutions pour transférer une somme de 21 687\$ pour l'achat futur d'un camion et pour transférer un montant de 4 441\$ de la banque de bateaux aux actifs nets non affectés et affecter 4 000\$ du fonds de transport de bateaux à cette fin.

	2015				2014	
	Affectés à la banque de bateaux \$	Affectés à l'achat d'immobilisations \$	Affectés à l'achat d'un camion-remorque \$	Affectés au transport de bateaux \$	Total \$	Total \$
Solde au début de l'exercice	81 922	18 037	13 935	4 541	118 435	139 959
Affectation de l'exercice	(4 441)		21 687	-	17 246	4 541
Utilisation durant l'exercice concernant le transport de bateaux en 2015	-	-	-	(4 000)	(4 000)	(26 065)
Solde à la fin de l'exercice	77 481	18 037	35 622	541	131 681	118 435

L'Association ne peut utiliser les montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2015.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard à des créanciers et charges à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Association si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des créances.

Dans le cours normal de ses activités, l'Association effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continue et il examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. L'Association ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE
CANOË-KAYAK DE VITESSE**

13.

Annexe 1

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DU FONDS - FONDS DE RÉSERVE - PLACEMENTS SPORTS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015 \$	2014 \$ (Redressé - note 2)
REVENUS - FONDS DE RÉSERVE		
Revenus de dons admissibles au programme Placements Sports (sommes provenant des donateurs)	41 223	8 757
Revenus d'appariement (sommes provenant de Placements Sports)	94 812	20 141
	136 035	28 898
FRAIS		
Programme de sécurité	4 248	3 367
Programme de promotion	1 107	741
Programme d'équipement	114 486	-
	119 841	4 108
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	16 194	24 790
FONDS DE RÉSERVE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	33 700	8 910
FONDS DE RÉSERVE À LA FIN DE L'EXERCICE	49 894	33 700

Au 31 mars 2015, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 19 316\$ (4 201\$ en 2014).